



La lettre des CPE d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	Secrétaire Académique Elu au CTA L.P. Dassault à MERIGNAC
Laurence GATINEAU	Responsable académique CPE Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE Permanence à la section le jeudi
Christophe NOWACZECK	Elu à la CAPA des CPE Permanence à Mont de Marsan le lundi Lycée Frédéric Estève à MONT DE MARSAN
Sandrine MALET	Elue à la CAPA des CPE Lycée Max Linder à LIBOURNE
Nadia PORTE LABORDE	Elue à la CAPA des CPE LP du 4 Septembre 1870 à OLORON STE MARIE
Catherine AMBEAU	Responsable Académique Jeunes Enseignants S.E.P. Victor Louis à TALENCE

N°9
20 juin 2014



Sommaire:

- 1) Résultats du mouvement intra-académique CPE
- 2) Fin du chantier métier CPE : des avancées mais aussi, une grande déception
- 3) Compte-rendu du GT "critères d'implantation des postes CPE"
- 4) Calendrier de fin d'année

1) Résultats du mouvement intra-académique CPE

- Billet d'humeur :

La CAPA mutations intra CPE s'est tenue ce mardi 17 juin 2014.

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration préalable faite par les commissaires paritaires CPE du SE-UNSA, lors de l'ouverture de la CAPA. A noter, nous avons été les seuls à en faire une.

L'an passé, la CAPA avait été marquée par une forte tension, engendrant un échange "musclé" avec l'Administration, le SNES, et le départ d'un représentant du SGENEN.... Petit rappel : le SNES proposait 11 mutations de plus que prévu, mais totalement en dehors des règles paritaires écrites, dégradant parfois fortement, des collègues à fort barème au profit d'autres qui en avaient un petit. Nous n'étions pas opposés à l'amélioration qualitative du mouvement, dans la mesure où les règles étaient claires, et où personne ne voyait sa situation dégradée. Malheureusement, face à notre opposition de tout traiter n'importe comment, l'Administration avait interrompu tout dialogue, balayant notre proposition de faire une étude au cas par cas.

Forts de cette expérience passée, et tenant compte de nos desideratas, l'Administration et le SNES ont, cette année, respecté nos demandes de ne pas dégrader les collègues, au prétexte de faire plus de mutations et de fluidifier le mouvement.

Il en résulte que nous avons tous été d'accord pour élargir le mouvement, dérogeant aux règles du barème, et permettant ainsi 14 mutations de plus, pour des collègues déjà en poste dans l'académie et qui n'auraient jamais pu muter sans cette souplesse tolérée.

- Les résultats chiffrés

40 mutations pour 146 demandes, soit 14 de plus que pour la première proposition.

Aucune mutation dans le 64 puisqu'aucun poste n'était offert au mouvement....

Deux TZR seulement créées dans l'Académie et fixées sur la Gironde.

Les barres d'entrée par département :

212 pour le 24

919,2 pour le 33

840,2 pour le 40
185,2 pour le 47

2) Fin du chantier métier CPE : des avancées mais aussi, une grande déception

GT métier CPE, un troisième tour en demi-teinte
Article publié le vendredi 20 juin 2014.

Le SE-Unsa avait relancé à plusieurs reprises la tenue d'un troisième groupe de travail qui nous paraissait indispensable car aucune décision significative n'avait été obtenue jusqu'alors.

Le ministère a finalement donné une suite favorable à cette demande en programmant cette réunion de travail le 19 juin 2014.

Les thèmes mis à l'ordre du jour étaient liés au bouclage des dossiers travaillés depuis début janvier :

- finaliser la fiche des missions du CPE,
- concrétiser l'alignement indemnitaire de notre indemnité forfaitaire,
- mettre en avant les préoccupations des CPE sur la question du temps de travail.

Trois fiches nous ont été présentées, la fiche 1 sur les missions, la fiche 2 sur l'amélioration des perspectives de carrière, la fiche 3 sur la revalorisation de l'indemnité forfaitaire des CPE.

La séance qui a duré près de trois heures n'a pas débouché sur toutes les avancées attendues.

Côté missions, un travail approfondi dans lequel nous avons apporté une contribution active donne un texte qui, après avoir encore été largement amendé, apparaît assez satisfaisant par rapport à nos conceptions de la fonction.

A titre indicatif, parmi les chapitres retravaillés, nous avons fait annuler le «c) *Maitriser les circuits de l'information de la vie scolaire*» (voir fiche du GT 2 de mars). Pour nous il s'agit d'une compétence, pas d'une mission. Le ministère va nous proposer une réécriture sur ce sujet.

De nombreux autres points seront soumis à une réécriture plus adéquate sur cette fiche «missions». Nous aurons prochainement une nouvelle et dernière version avec les corrections prises en compte.

Sur la partie indemnitaire, comme l'indique la fiche 2, nous avons enfin obtenu l'alignement sur la part fixe de l'Isoc.

Nous avons demandé en séance à être définitivement intégrés dans le cadre de l'Isoc afin de pouvoir bénéficier des évolutions possibles liées à cette indemnité et de pouvoir négocier, dans un futur le plus proche possible, de parts modulables qui pourraient s'adapter à nos missions.

L'indemnité passera ainsi de 1104,12 à 1199,16 € mais seulement en 2015, délais réglementaires et budgétaires obligent.

Sur la partie temps et conditions de travail, il n'y aura pas les avancées sur lesquelles nous avons travaillé et la 39^e semaine (dite des petites vacances) ne sera pas retirée des obligations de services à l'issue de ces discussions avec le ministère.

En effet, la proposition que nous avons présentée sur la suppression de la 39^e semaine (principale piste possible d'une réelle réduction du temps de travail) n'a pas fait consensus.

Malgré le montage rigoureux et crédible que nous présentions, certaines organisations syndicales se sont montrées sceptiques (Snes, CGT), d'autres hostiles prétextant un mauvais point d'entrée et voulant remettre cette réflexion à un débat plus large et forcément plus lointain (Sgen, FO) alors que d'autres encore y étaient favorables (Snalc).

Il est tout à fait regrettable de passer à côté d'une occasion qui ne se représentera pas avant longtemps et nous l'avons clairement signifié en séance. La désunion sur le sujet n'a pas permis d'avancer, c'est dommage.

Il était impératif aussi, pour nous, de rappeler au ministère que la circulaire du 12 septembre 2002 définissant les obligations de service des CPE et non parue au BO à cette époque, devait faire l'objet d'une publication officielle le plus rapidement possible.

Cette circulaire, même si elle n'est pas parfaite, protège les collègues car elle fixe «le temps de travail hebdomadaire inscrit à l'emploi du temps» à 35 heures. Le ministère a accepté d'avancer sur ce sujet.

Quand nous aurons la fiche «missions» du troisième GT, qui devrait tenir compte de nos propositions, nous ferons une analyse détaillée du nouveau texte.

A suivre...

3) Compte-rendu du GT "critères d'implantation des postes CPE"

A l'initiative du Recteur, un Groupe de Travail s'est tenu vendredi 13 juin 2014 auquel étaient invitées les organisations syndicales qui siègent au CTA. Il s'agissait de discuter de modifications des critères de répartition des emplois de CPE, envisagées par le Rectorat. L'administration souhaite rééquilibrer l'implantation des postes de CPE vers les collègues à gros effectif qui ne possèdent actuellement qu'un CPE.

Si nous pouvons partager cet objectif, nous pensons au SE-UNSA et nous l'avons dit que ce rééquilibrage ne doit pas se faire par un bouleversement en profondeur de l'existant qui engendrerait d'autres déséquilibres, au détriment des collègues à faible effectif qui pourraient se retrouver sans CPE, ou de LP avec internat qui pourraient perdre un poste.

Pour le SE-UNSA, ce rééquilibrage ne doit se faire que dans le cadre de dotation nouvelle et non par des redéploiements massifs qui provoqueraient des Mesures de Carte Scolaire en grand nombre.

Nous avons rappelé également que des établissements pouvant apparaître surdottés vivent des situations particulières qui le justifie et qui donc doivent être prises en compte en dehors de tous critères de barème.

Nous avons rappelé notre opposition à la multiplication des postes à complément de service inadaptés à la fonction de CPE.

Un nouveau Groupe de Travail se déroulera avant la fin de l'année scolaire. Les conclusions adoptées par l'administration seront alors présentées et discutées au Comité Technique Académique de rentrée ou plus sûrement de décembre 2014, pour une application à la rentrée 2015. A suivre donc avec attention...

4) Calendrier de fin d'année

10 et 11 Juillet : phase d'ajustement pour les RAD des TZR

Fin Août : affectation des TZR **sans** groupe de travail paritaire malgré notre demande.....

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org